



RÈGLEMENT HENRY ANGLADE 2025

SOMMAIRE

- Généralités
- Inscriptions
- Retrait plaques de cadre
- Parcours Participants Tarifs
- Règles particulières :
 - Chrono
 - Draisiennes
- Récompenses
- Catégories
- Sécurité
- Assurances
- Engagement du participant

GENERALITES

La HENRY ANGLADE VTT comprend des courses cyclistes et des randonnées cyclistes et pédestres et est organisée par le Vélo Club de Brignais, sous l'égide de la FSGT 69. La 34ème édition a lieu le dimanche 28 septembre 2025

La course 40 km ainsi que les courses jeunes en circuit sont inscrites au **challenge Cycles Wheel** de la FSGT 69 . Tous leurs participants devront se conformer au présent règlement et à défaut au règlement propre au challenge.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions et de réduire les parcours en fonction de l'heure de passage aux points de contrôle.

Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle.

Tous les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation.

Le port du casque est obligatoire (sauf marche). Les participants sans casque ne seront pas autorisés à prendre le départ.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font jusqu'au **Vendredi 26 septembre** par Internet depuis le site <http://www.velo-club-brignais.com/> **avec majoration à partir du mardi 23 septembre** ou sur place , au Complexe sportif Pierre Minssieux , 3 bd des Sports, 69530 Brignais le samedi 27 septembre 2025 de 13h30 à 17h30 et le dimanche 28 septembre 2025 à partir de 7h00.

Nota :**Pas d'inscriptions courses sur place le samedi et le dimanche**

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Les remboursements d'engagements se feront uniquement sur présentation d'un justificatif médical, déduction faite d'un montant de 5€ pour frais de dossier.

Documents requis à l'Inscription (Licence / Certificat médical/autorisation parentale pour les mineurs)

Pour les courses:

Un LICENCIE des fédérations FSGT/UFOLEP/FFTRI doit fournir une photocopie de sa licence en cours de validité, à joindre lors de l'inscription internet ou à apporter pour le retrait des plaques de cadre.

Un LICENCIE de la fédération FFC doit avoir sa licence , en cours de validité, avec mention oui pour certif médical ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins de 1 an, à joindre lors de l'inscription internet ou à apporter pour le retrait des plaques de cadre.

Un NON licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins de 1 an, à joindre lors de l'inscription internet ou à apporter pour le retrait des plaques de cadre.

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

Pour les draisiennes

Aucune copie de licence ou certificat médical n'est demandé

Enfants sous la responsabilité des parents

Pour les randonnées:

Aucune copie de licence ou certificat médical n'est demandé.

Les mineurs réalisant les randonnées sont sous la responsabilité de leurs parents et n'ont pas d'autorisation parentale à produire

RETRAIT DES PLAQUES DE CADRE

La participation aux épreuves nécessite le port obligatoire de la plaque de cadre sur le vélo.

Les plaques de cadre seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité à titre individuel le : Samedi 26 septembre 2025 de 13h30 à 17h30 et le dimanche 28 septembre 2025 à partir de 7h00.



RÈGLEMENT HENRY ANGLADE 2025

PARCOURS , PARTICIPANTS, TARIFS

LES PARCOURS		âge	kms	D+(m)	Horaire départ	Tarif jusqu'au 22/09/25	Tarif après le 22/09/25	Tarif sur place samedi et dimanche	
Courses Dans les monts du Lyonnais	VTT, VTTAE	17ans et +	49,3	1 360	9h00	21 €	25 €	Impossible Engagement uniquement en ligne	
	VTT	17 ans et +	39,5	930					
	Tandem								30 €
Courses jeunes	Circuit local	7 à 16 ans	2 à 20	50 à 300	9h30 à 11h30	12 €	12 €		
Randonnées VTT VTTAE	Facile- Famille	Tous	28	370	Groupé 9h30	12 €	12 €	12 €	
	Confirmé		42,3	810	Groupé 9h00 ou départ libre de 7h30 à 9h30	12 €	15 €	15 €	
	Sportif		48,8	940					
	Expert		59,4	1260					
Gravel sur GPS		Tous	57	1250		12 €	15 €	15 €	
Draisiennes	P'tit Biker	3 à 6 ans	0,15	0	10h30	4 €	4 €	4 €	
Randonnée pédestre		Tous	8,0	150	Groupé 9h30	8 €	8 €	8 €	
Repas accompagnateur		Tous	servi à partir de 11h30			7 €	7 €	7 €	
Tarif groupe à partir de 10 personnes				Tarif famille : à partir de 4 personnes			Nous contacter -20 %		

Le prix de l'inscription comprend les ravitaillements, le repas chaud à l'arrivée et le cadeau de bienvenue pour les 500 premiers inscrits, le tirage au sort des lots de la tombola.

Pour les draisienne l'inscription comprend une collation et un cadeau,

A disposition : douches, parc à vélo, lavage vélo.

REGLES PARTICULIERES

Parcours chrono

Le départ s'effectue Bd de Sport sur le site de de Minssieux. La mise en sas sera possible à partir de 8h30 pour un départ à 9h00 précise. Plusieurs points de contrôle sont prévus (à l'entrée des sas ainsi que sur les parcours).

Tout concurrent non contrôlé sera disqualifié.

Aucune aide extérieure n'est tolérée sur le parcours, sauf ravitaillement en liquide et solide.

La course VTTAE est ouverte uniquement sur le circuit 49km . Pour des raisons de sécurité , le transport d'une batterie de secours est interdit. Le participant s'engage à n'utiliser qu'un matériel réglementaire et non débridé

Un départ prioritaire sera possible pour les concurrents justifiant d'un classement dans les dix premiers d'un scratch ou dans les trois premiers de sa catégorie

Barrière horaire au km16 La Rontalonnaire : à partir de 10h45 les concurrents du 49km auront obligation d'emprunter le 40 km

Affichage du classement des courses à partir de 12h sur le site de départ

Afin de faire une remise de récompenses à partir de 13h30 , une heure limite d'arrivée est fixée à 13h pour l'établissement des classements.

Au-delà de 13h, les classements ainsi que les temps seront consultables sur notre site, à partir du jeudi suivant..

Courses Jeunes

Ces courses , pour les catégories de poussins à cadets, auront lieu sur un circuit spécifique sur le site de la Jamayère – 300m du bd des Sports.

Les distances seront adaptées selon les catégories

Draisiennes

La course draisienne est réservée uniquement aux pilotes de 3 à 6 ans (1 catégorie par année de naissance), utilisant uniquement des draisienne de 10, 12 et 14 pouces

Ouverture de la piste vers 10h pour les essais. Course par élimination.

Chaque rider devra prévoir sa draisienne, son casque et ses gants (obligatoires).

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement au dernier moment en fonction de l'affluence ainsi que de la sécurité des pilotes (récompenses à partir de 12h)

Gravel le parcours n'est pas balisé , une trace GPS est à disposition des participants

Randos VTT: Ouvertes au VTTAE Heure limite de départ 9h30

Ravitos fermés à partir de 13h

RECOMPENSES

Pour les randonnées :

1 médaille aux plus jeunes (F/M)

1 médaille aux plus « expérimenté(e)s » (F/M)

1 coupe au club le plus représenté (cumul de randonnées et course)



RÈGLEMENT HENRY ANGLADE 2025

Pour les chronos :

Les 3 premiers Scratch et les 3 premiers par catégorie d'âges (sans cumul avec le scratch).

Récompense par la FSGT, pour le premier de chaque catégorie d'âges licenciés FSGT.

Pour les VTAE, classement scratch uniquement.

Les catégories seront récompensées si elles comptent au moins 3 coureurs

Trophée Cycles Wheel Une remise des prix spécifique se fera après la remise des récompenses de la HA

CATEGORIES COURSES

Caté HA 2025	Age	Année de naissance	
Age jugé au 31/12 de l'année en cours			
Poussins M/F	7/8ans	2017	2018
Pupilles M/F	9/10 ans	2015	2016
Benjamins M/F	11/12 ans	2013	2014
Minimes M/F	13/14 ans	2011	2012
Cadets M/F	15/16 ans	2009	2010
Juniors M	17/18 ans	2007	2008
Espoirs M	19/22 ans	2003	2006
Seniors M	23/39 ans	1986	2002
Vétérans M	40/49 ans	1976	1985
Super vétérans M	50/59 ans	1966	1975
Anciens M	60 ans et +	et avant	1965
Féminines	17ans et +	et avant	2008

SECURITE

Le port du casque rigide est obligatoire, toute personne qui l'ôterait s'exclurait de l'épreuve.

Afin de garantir la sécurité de tous les concurrents pour toutes les épreuves, des barrières horaires sont mises en place (les représentants de l'organisation se chargent de les faire respecter).

Des signaleurs sont présents sur tous parcours courses. Leur rôle consiste à signaler aux autres usagers de la route, le passage d'une épreuve VTT et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. Toutefois, ils ne disposent d'aucun pouvoir de police et ne peuvent en aucun cas s'opposer à la circulation. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, pour les respecter scrupuleusement mais il doit également s'assurer lui-même qu'il peut sans danger traverser la zone protégée.

Un poste de secours est en place sur le site du Complexe sportif Pierre Minssieux. L'équipe d'intervenants secouristes assurera les premiers secours uniquement sur ce site.

ASSURANCES

Assurance Dommage Corporel Chaque participant à la HENRY ANGLADE, licencié FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT, FFRP, bénéficie, de par sa licence, de l'assurance individuelle accident mise en place par sa fédération de tutelle.

Chaque participant non licencié doit être couvert par son assurance personnelle.

Dommage Matériel L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel, d'accident, bris ou perte des biens personnels des participants.

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Sauf avis expressément formulé par écrit aux organisateurs, les participants à la Henry Anglade autorisent l'organisation à utiliser dans le cadre de l'épreuve, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, y compris sur les documents publicitaires.

Il s'engage :

à respecter le code de la route sur toutes les épreuves

à respecter l'Environnement et les Espaces traversés publics et privés

à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.). Des zones de propreté sont mises en place aux niveaux des ravitaillements.

à respecter les consignes sanitaires

MODÈLE AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

J'autorise mon fils (ma fille) à participer à la course HENRY ANGLADE

Nom du parent :

Fait à : le :Signature :